

MAIRIE DE LE SOULIE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents : VISTE D. NEGRE R. VAILHE Ch. CROS M.J. BELLAY D
VOLFINGER L. RAISSAC J. ROUANET B.

Absents: ROUDIER M (donne pouvoir à NEGRE R.) PARA J.P. (donne pouvoir à
ROUANET B)

Secrétaire de Séance : CROS M.J.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 4 juillet 2016

Vote : 10 pour

2) Décisions modificatives budget principal n° 2 et 3

| N° 2 Section Fonctionnement | | | |
|-----------------------------|-----------|----------------------|-----------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 6811 Dot amort immos | 470,00 € | 28031 Frais d'études | 9100 € |
| 6065 Livres, disques | -470,00 € | 28051 Concessions | 379,00 € |
| | | 1322 Région | -470,00 € |
| TOTAL | 0,00 € | TOTAL | 0,00 € |

Vote : 10 pour

| N° 3 Section Fonctionnement : | | | |
|-------------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 023 – Vir section invest. | 1728,00 € | 7788 Produits ex divers | 1728,00 € |
| Section Investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| 276351 GFP de rattachement | 1728,00 € | 021 Vir sectionfonct. | 1728,00 € |

Vote : 10 pour

3) Composition du nouveau Conseil Communautaire :
Adoption du nombre et de la répartition des conseillers communautaires dans le cadre de la fusion des communautés Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc : 35 conseillers.

Vote : 10 pour

4) Convention Médecine Préventive CDG 34
Autorisation donnée au Maire de signer cette nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans

Vote : 10 pour

5) Adoption devis SARL FRANCES pour reboucher les trous du chemin du Moulinet à la Blanque d'un montant de 3300,00 € ht et demande desubvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Hors Programme, ainsi qu'au Fonds de concours

Vote : 10 pour

6) Adoption du plan de financement définitif de la communauté de communes concernant : l'acquisition d'une auto laveuse (770,00 € la communauté et 770,00 € la commune)

Vote : 10 pour

7) Adoption du plan de financement définitif de la communauté de communes concernant :
- AMO pour le SDAEP (1500,00 € la communauté et 1500,00 € la commune)

Vote : 10 pour

8) Avant projet Cetur modifié pour l'aménagement du cœur du village d'un montant de 172 500, 00 €

Vote : 10 pour

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 28 septembre 2016. à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Le Soulié, le 28 septembre 2016

Le MAIRE
Dominique VISTE